

Comment financer une reprise d'études ?

Qui contacter en fonction de son statut ?

Certaines formations de l'UPPA sont accessibles en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Vous projetez de reprendre vos études et vous vous interrogez sur les modalités de financement ? Retrouvez ci-dessous les liens vers les dispositifs existants.

Contactez-nous pour en savoir plus sur la faisabilité de votre projet et les délais à respecter. Nous pouvons vous accompagner tout au long de vos démarches.



Salarié

- Employeur (OPCO, Pro-A, plan de développement des compétences...)
- CPE
- Transitions Pro
- Auto-financement



Demandeur d'emploi

- France Travail
- Région
- CPE
- Auto-financement



Agent public

- Employeur (CNFPT...)
- CPE
- ANFH (fonction hospitalière)
- FIPHFP (si handicap)
- Auto-financement



Indépendant ou dirigeant

- Fonds d'assurance formation (CFP) : FIF-PL, FAF-PM, Agefice, AFDAS, FAFCEA, Vivéa, Ocapiat
- CPE
- Auto-financement

Contact : Université de Pau et des Pays de l'Adour
Direction Formation tout au long de la vie
accueil.dftlv@univ-pau.fr
Tél : 05 59 40 78 88

